

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE 106, rue de Paris PARIS 43, Bd Haussmann JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité de Roubaix - Tourcoing

BUREAU: ROUBAIX Téléphone 351-17 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 13-65 3, rue Fédale Laboulay DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME

LE RETOUR DE LA SARRE AU REICH

LE CHANCELIER HITLER s'est rendu, hier, à Sarrebrück où il a été follement acclamé

Nous espérons que par ce retour de la Sarre à l'Allemagne, les relations entre la France et l'Allemagne s'amélioreront pour toujours, a déclaré le Führer

Le baron Aloisi, au nom de la S. D. N., a transmis les pouvoirs au docteur Frick, ministre de l'Intérieur allemand.

PLUS DE CENT MILLE HOMMES DES FORMATIONS HITLÉRIENNES ONT DÉFILÉ



Le Baron ALOISI qui au nom de la Société des Nations a remis l'administration...

Hier, 1^{er} mars, la Sarre a fait officiellement retour au Reich. Une foule considérable a afflué à Sarrebrück, où d'innombrables défilés de formations hitlériennes ont parcouru les rues de la ville...

L'ARRIVÉE DES SECTIONS HITLÉRIENNES A SARREBRÜCK

Pendant toute la nuit, les trains spéciaux annoncés par haut-parleurs, n'ont cessé d'arriver en gare de Sarrebrück. Sur les quais, un peuple innombrable et divers, traînant des valises ou portant...



Le Chancelier HITLER s'entretenant avec M. BRUCKEL, Commissaire du Reich pour...

Les chemises brunes qui étaient de beaucoup les plus nombreuses, les A. S. aux uniformes noirs, casques et mousqueton sur l'épaule et les membres du service du travail, à la tunique vert gris...



...du territoire de la SARRE au D^r FRICK, représentant le Gouvernement du Reich.

réverbères, par une nuit froide et humide, il se dégage une impression de force et de discipline farouche. Peut-être les sentiments d'un Français assistant à ce défilé à six kilomètres de la frontière étaient-ils plus complexes que ceux des soldats de la Sarre...

LES CHEMISES BRUNES

Les chemises brunes qui étaient de beaucoup les plus nombreuses, les A. S. aux uniformes noirs, casques et mousqueton sur l'épaule et les membres du service du travail, à la tunique vert gris...



Le Chancelier HITLER s'entretenant avec M. BRUCKEL, Commissaire du Reich pour...

parleurs ont commencé à diffuser les cérémonies qui eurent lieu le matin dans toute la Sarre, devant les monuments aux morts de la guerre.

On a évoqué, hier, au Tribunal de Valenciennes le « Vin d'honneur des Conscrits de Marly »

Le cas du secrétaire des Jeunes communistes, poursuivi pour excitation de militaires à la désobéissance, provoqua des incidents et un orageux débat politique

L'audience d'hier au tribunal correctionnel de Valenciennes par les incidents qui l'émouvaient, sortit du cadre habituel de la pénale et correctionnelle. Ce fut...



M. BOURSINGAULT et son défenseur M^r DELVALLEE

un véritable débat politique où l'on discutait ferme des idées les plus avancées, et où il ne manquait pour créer l'atmosphère d'une réunion publique et contradictoire que la foule avec ses mouvements.

C'est cette audience qui nous intéressa se déroula devant un public très restreint, composé surtout de policiers et de gardes mobiles. Un filtrage très sévère opéré à l'entrée du Palais de Justice laissa dans la rue quelques centaines de personnes qui avaient répondu à l'appel du Parti communiste.

On jugeait Jules Boursingault, ancien secrétaire des Jeunes communistes de Valenciennes, actuellement soldat au 4^e dragons postés à Verdun. Boursingault est poursuivi pour excitation de militaires à la désobéissance. Les faits remontent à la veille du départ de Marly-lez-Valenciennes. Boursingault avait donné des conseils aux futurs soldats. Il leur avait dit ceci :

« Camarades, en cas de guerre, n'oubliez pas que vous êtes Français. Ne faites pas sur vos frères. Et si pendant votre service, on vous fait intervenir dans des manifestations de masse, imitez les soldats du 1^{er} ». Le prévenu reconnaît les faits.

« Le tribunal est incompetent », déclare M^r Delvallée

M^r DELVALLEE, du barreau de Douai, défend Boursingault qui se présente devant ses juges en uniforme bleu horizon. L'avocat soulève l'incompétence du tribunal en arguant que les conscrits auxquels s'adressait l'orateur des Jeunes communistes, ne peuvent être considérés comme des militaires. Il déclare d'autre part, que pour que soit établie l'excitation à la révolte, il est nécessaire qu'il y ait une révélation de l'intention, ce qui dans le cas présent fait défaut.



MM LEROY et DELORANGE deux témoins de l'accusation.

M FLORIET, procureur de la République, qui occupe le siège du ministère public, proteste contre ce qu'il appelle une « manœuvre dilatoire » et il demande au tribunal de déclarer l'incident au fond et d'entendre les témoins.

M ADNET, qui préside le tribunal, se rangeant à l'avis du ministère public. M^r DELVALLEE déclare qu'il fait défaut sur le fond et qu'il n'assiste aux débats que pour discuter sur la compétence.

Mais M^r DELVALLEE n'est pas content que le ministère public l'accuse de manœuvre dilatoire et parlant au nom de son client communiste, il s'écrie :

« Nous sommes plus royalistes que le roi. Nous défendons les textes avec leur interprétation. Mon client en ce moment livre bataille et il a bien le droit d'employer pour le gagner tous les moyens que la loi met à sa disposition. »

Débat orageux

On entend le premier témoin, M GA DIENNE, inspecteur de police spéciale qui présente au « vin d'honneur des conscrits de Marly », rapporte les propos tenus par Boursingault.

M. ADNET s'adresse au prévenu : — Vous avez conseillé à vos amis de ne pas tirer sur les propriétaires d'un face, mais si les propriétaires d'un face tiraient sur vous, que feriez-vous ? C'est l'orage qui va se déchaîner. Boursingault se lève, le poing tendu, et sur un ton violent :

DEUX IMPORTANTES SÉANCES A LA CHAMBRE

La confiance à propos du renvoi d'interpellations a réuni 427 voix contre 126

M. Bracke a fait adopter le droit de vote féminin par 453 voix contre 124

L'INTERPELLATION DE M. INGHELS, SUR LES INCIDENTS DU DIMANCHE 17 FÉVRIER A TOURCOING, A ÉTÉ RENVOYÉE A LA SUITE

La Chambre a tenu, hier, deux importantes séances. La matinée, après avoir renvoyé à la suite la demande d'interpellation de M. INGHELS sur les incidents de Tourcoing, et celle de M. RANETTE, sur l'achèvement du Canal du Nord, elle a engagé une vive discussion au sujet des demandes d'interpellations de MM. GUERNUT, GUERIN, REMAUD Jean et Alexandre DUVAL sur les incidents auxquels ont donné lieu les réunions du Front communiste.

Cette discussion a amené une intervention de M. P. E. FLANDIN, qui a demandé le renvoi à la suite et a posé à ce sujet la question de confiance. Le Gouvernement a obtenu gain de cause par 427 voix contre 126.

L'après-midi, la Chambre a voté le projet de loi tendant à suspendre les heures supplémentaires dans les établissements industriels et commerciaux. Puis après avoir poursuivi la discussion des interpellations sur la crise de la pêche maritime, la Chambre a décidé, par 453 voix contre 124, de procéder à la discussion immédiate d'une proposition de loi de M. FAYSSAT, tendant à accorder aux femmes le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales.

Par 453 voix contre 124, on a également adopté une demande de renvoi à mardi. Finalement, M. BRACKE a présenté un amendement accordant l'éligibilité aux femmes, qui fut voté par 453 voix contre 124.



M. GUERNUT

Mais ce projet a été renvoyé ensuite à la Commission en raison des amendements déposés.

LES INCIDENTS DE TOURCOING

C'est M. Payra qui préside la séance de la Chambre de vendredi matin. LE PRÉSIDENT. — La Chambre est appelée à fixer la date de discussion de l'interpellation de M. Ingheles, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin aux provocations...

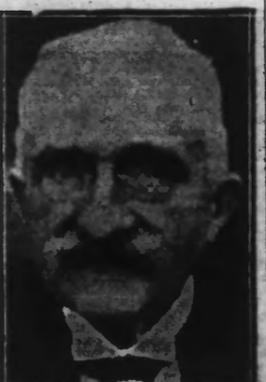


CLAUDETTE et MARCO, pauvres enfants, pitoyables victimes de parents qui croient au plus étonnant...

Il sont, ces adorables petits, les plus touchants héros de notre nouveau roman qui commencera DEMAIN :

LA FEMME DE L'AUTRE

par Paul ROUGET



M. BRACKE

Mons sanglantes des bandes fascistes à Tourcoing. Quel jour le Gouvernement proposera-t-il pour la discussion de cette interpellation.

M. INGHELS, socialiste (Nord), par...



M. INGHELES

lant sur la date, rappelle comment à la suite d'incidents provoqués par les camelots du roi, dans le courant de février, le maire de Tourcoing dut prendre un arrêté interdisant la vente des journaux par les camelots bénévoles, à moins de 100 mètres des édifices religieux. Un de ces derniers dimanches, un groupe de Jeunes patriotes et de royalistes, armés de cannes, vivrent en nombre devant l'église Saint-Christophe.

Il y eut une bagarre avec des communistes, des socialistes et des démocrates. Plusieurs de ceux-ci furent blessés à coups de canne. Grâce aux mesures de police, plusieurs autres bagarres furent évitées.

M. Ingheles demande que l'on fixe le plus tôt possible la date de son interpellation.

M. Marcel REGNIER répond à l'interpellateur. Il rend hommage au maire de Tourcoing qui a pris les mesures de police nécessaires et y a eu quatre arrestations. Les délinquants répondront de leurs actes devant la justice. Le ministre de l'Intérieur ne peut faire plus que de donner tout son concours à la police municipale.

Le ministre de l'Intérieur promet de maintenir son concours le plus étendu au maire de Tourcoing pour que l'ordre soit assuré. Il espère que grâce aux mesures prises, les incidents ne se renouveleront pas.

M. INGHELES proteste contre les provocations des bandes armées et il fait, dit-il, dissoudre les Ligues fascistes.

Le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Ingheles est ordonné. Sont également renvoyées à la suite quatre interpellations relatives à la viticulture.

LES RÉUNIONS DU FRONT PATSAN

La Chambre est appelée ensuite à fixer la date de discussion des interpellations de MM. GUERNUT, GUERIN, REMAUD Jean et Alexandre DUVAL sur les incidents auxquels ont donné lieu les réunions du Front paysan. M. Flandin demande le renvoi à la suite.

EN MARGE DU PROCES MARIANI

L'EX-INSPECTEUR a-t-il favorisé la fuite de l'auteur du crime de la cour du Lion-d'Or?

C'EST CE QUI SEMBLE RÉSULTER D'UNE RÉVÉLATION FAITE PAR UN ANCIEN AMI DU POLICIER

J'ai bien observé les visages des spectateurs et des journalistes au cours des quatre journées du procès Mariani. J'ai étudié les réactions du public après certaines phases pittoresques qui traversèrent les débats et j'ai pensé qu'il y avait parmi ces auditeurs qui se renouvelaient chaque jour, des gens qui, à l'occasion du principal incident qu'il leur fallait chercher, Or, qu'est Mariani présentement ? Qu'a-t-il été à la barre des accusés ? Un gangster ? Un pale roadster qui se défendait dans esprit et sans adresse. Il a failli pleurer. Il n'aurait plus manqué que ça. Qu'a-t-il révélé ? Rien. Qu'avait-il à dire ? Rien. Put-il combattre, ardent, mordant ? Non. Est-il des attaques utiles ? Non. Des ripostes irrésistibles ? Non. Ça, un homme « du milieu » ? Pas même. Un vulgaire maître-chercheur, un escroc sans habileté. C'est tout.

Mémoires indésirables

Le public l'a compris. Il a compris que cet ancien mauvais policier ne présentait qu'un intérêt relatif. Et les nombreux ceux qui regrettaient d'avoir payé leur inutile curiosité d'une longue patience.

Même à l'époque où il exerçait ses talents de policier mêlé à la pègre, il ne parvenait pas à se faire prendre au sérieux.

Il me souvient qu'un jour il insistait pour que j'acceptasse un long factum qui relatait, sur cent pages, le détail de ses missions en Corse. J'ai conservé ce document et j'ai eu la patience de lire cette littérature, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est indécidable. Un quotidien et un hebdomadaire de Paris, sollicités à la même époque, refusèrent de publier ces documents sans intérêt.

Tout ceci me conduit à dire que Mariani a cessé d'avoir la vedette à partir du jour où on s'est aperçu qu'il n'avait aucune espèce d'envergure.

Il importe peu de connaître qu'il fut banal agent électoral en Corse et qu'il intervint épisodiquement dans la représentation organisée contre les bandits du maquis.

Qu'il se passe de Mariani présente un intérêt relatif. Je n'ai pas à dire que son influence s'étende pour faire échouer le procès Mariani dans la poche d'un criminel.

Le 22 Mai 1925

C'est un épisode de cette étrange activité de Mariani que m'a conté jeudi, vers 13 heures, un spectateur du procès. Nous prenions l'apéritif dans un café du centre et cet homme narrait tout ce qu'il savait de Mariani, qu'il connaissait parfaitement.

Soudain, il me dit : — Vous vous souvenez du crime de la cour du Lion-d'Or ?

Je n'étais pas à Lille à ce moment-là, mais j'en ai beaucoup entendu parler. Il n'est besoin d'être Lillois pour connaître l'histoire de ce modèle des crimes mystérieux et impunis. Dans la nuit du 22 mai 1923, le cadavre d'un cheministe des ateliers d'Hellennes, M. Victor BOUQUET, fut inopinément découvert par un couple bétéroclite, Théo Boldin et Marie Couffroy. L'homme avait été assassiné à coups de couteau, trois dans le dos, un au visage et deux dans la région cardiaque. Le cadavre lillois mena royalement l'enquête et on soupçonna plusieurs personnes, notamment un sieur Gaston F., un étranger, vivant avec une blonde prénommée Gilberte, plus connue dans le



La cour du Lion-d'Or où se déroula le drame. La + indique l'endroit où fut découvert le cadavre de M. Victor BOUQUET. — En médaillon, la victime.

Le demi-monde sous le nom de Liane de Foggy. L'enquête s'éternisa, patagea et échoua.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LES AVALANCHES D'AVANT-HIER ont fait neuf victimes dans les Alpes

Après les cinq soldats ensevelis et la mort de deux de leurs sauveteurs, deux gardes forestiers ont, à leur tour, disparu

Voici les noms des cinq soldats du 13^e bataillon de chasseurs alpins qui ont été ensevelis dans une avalanche, au col de la Turra, samedi matin, à 10 heures, par une avalanche de neige. Les victimes sont : Buisson, chasseur, de Pontcourvaire, Consonni, chasseur, d'Alx-les-Bains; Eyraud, chasseur, des Estables (Haute-Loire).

D'autre part, deux soldats faisant partie de la colonne de secours du 99^e d'infanterie ont été également ensevelis. Ce sont : le sergent-chef Marrocco, origi-

naient momentanément abandonnées jusqu'à ce que tout danger soit écarté pour les sauveteurs. Ces caravanes étaient composées de 100 hommes de troupe du 13^e chasseurs et du 99^e d'infanterie, ainsi que d'une soixantaine d'hommes des communes de Lanslebourg et Termignon.

Troisième avalanche

Comme nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions d'hier, une troisième



APRES L'AVALANCHE,

naires de Corse, et le soldat Castella, de Samoens (Savoie).

Hier matin, à 7 h., deux caravanes étaient parties de Lanslebourg, avec le général Dossé, pour se rendre sur le lieu de l'accident. Elles avaient une étape de 3 heures et demie à 4 heures de marche à accomplir. La neige tombait en tourmente et une couche de près de 40 centimètres de neige était formée pendant la nuit. Une deuxième avalanche très importante menaçait de se détacher le général Dossé a ordonné aux caravanes de faire demi-tour. Il se proposait de faire tirer des coups de canon dans la neige pour provoquer le départ de cette avalanche.

avalauches s'est produite près du mont Rond, au-dessus de Charmaix.

Les conditions atmosphériques demeurent défavorables. Il neige, en haute montagne, une bruyante neige qui gêne les sauveteurs. Les caravanes de secours partie à la recherche des deux gardes forestiers disparus a dû rebrousse chemin, une fois encore, en raison de la tourmente.

Si on n'y parvenait pas, les recherches